



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 01 août 2024

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : navigation sur le Lac Commanday R.N.N. d'Arjuzanx

Madame la Préfète,

Mardi matin, nous avons constaté la navigation de 7 canoës-kayaks, accompagnés d'un petit bateau électrique sur le lac Commanday de la Réserve Naturelle Nationale d'Arjuzanx. Ce plan d'eau, parcelle préfixe 000 section C...734 est bien inclus dans le périmètre de la Réserve.



Le décret de création de la Réserve dit clairement

- Règles relatives à la protection du patrimoine naturel
- Il est interdit sauf autorisation délivrée par le préfet : De porter atteinte aux animaux non domestiques quel que soit leur stade de développement , ...de les troubler ou de les déranger ...
- Les activités artisanales ...sont interdites dans la réserve à l'exception de celles liées directement à la gestion et l'animation
- La baignade, les activités subaquatiques la navigation des embarcations et autres engins flottants sont interdits sur l'ensemble des plans d'eau

Mais pour chaque interdit, il y a une tolérance pour les activités ... à but d'animation.

Nous avons toutefois observé la présence de la Société Arjuzanx Loisirs Aquatiques qui laisse supposer qu'il s'agit d'une activité lucrative. Les personnes qui veulent participer doivent payer une somme de 20 euros pour les adultes et 14 euros pour les enfants



Cette activité implique donc à la fois un garde de la Réserve et une société commerciale



Il y a dérangement sur le lac, mais aussi à proximité comme le montre les photos ci-dessus.



Véhicule de la Société Arjuzanx Loisirs Aquatiques

Sauf erreur de notre part, cette activité ne figurait pas dans le plan de gestion présenté lors de la réunion du Comité consultatif de Gestion de la RNN d'Arjuzanx que vous présidiez le 14 mars 2024.

Permettez-moi de vous demander ce que l'État pense de cette situation où une zone sanctuaire est perturbée tous les mardis.

En vous remerciant pour la réponse que vous apporterez à ce courrier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

Copie à :

- DREAL
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires